



NORME DE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT RÉGISSANT LA PRESTATION DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE EN ALBERTA

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL (#016/97)

1 En vertu de l'article 39(1)(f) de la School Act, j'approuve le texte ci-dessous, qui constitue la *Norme de qualité de l'enseignement* destinée à régir l'obtention du brevet d'enseignement, le perfectionnement professionnel, la surveillance et l'évaluation des enseignants. Cette norme se fonde sur des descripteurs de connaissances, d'habiletés et d'attributs correspondant à différentes étapes de la carrière d'enseignant :

(1) Norme de qualité de l'enseignement

L'enseignement est de qualité lorsque l'analyse continue du contexte faite par l'enseignant, et que les décisions de l'enseignant relatives aux connaissances et compétences pédagogiques auxquelles il doit faire appel, donnent lieu à un apprentissage optimal de la part des élèves.

Les enseignants sont tenus de satisfaire à la *Norme de qualité de l'enseignement* tout au long de leur carrière. Cependant, les interventions pédagogiques varient en fonction des situations et à la lumière de changements constants. Il convient donc de juger si la *Norme de qualité de l'enseignement* est respectée dans un contexte donné.

(2) Descripteurs des connaissances, des habiletés et des attributs sanctionnés par le brevet d'enseignement provisoire

Les enseignants titulaires du brevet d'enseignement provisoire possèdent les connaissances, les habiletés et les attributs

correspondant à la *Norme de qualité de l'enseignement* en début de carrière et en font un usage propice à l'apprentissage chez les élèves. Au cours des deux premières années d'enseignement, ils se fondent sur ces connaissances, habiletés et attributs provisoires pour guider leur enseignement, réfléchir à l'exercice de leur métier et orienter leur perfectionnement professionnel avec la collaboration de leurs superviseurs et évaluateurs.

Compte tenu de leurs situations respectives, les titulaires du brevet d'enseignement provisoire doivent manifester de façon constante qu'ils comprennent :

a) le fait que les variables contextuelles ont une incidence sur l'enseignement et l'apprentissage. Ils savent analyser les nombreuses variables à l'oeuvre dans une situation donnée et réagissent en conséquence — en prenant des décisions éclairées sur leur enseignement et l'apprentissage des élèves;

b) la structure du système d'éducation de l'Alberta. Ils connaissent les différents rôles au sein du système, et la façon dont les responsabilités sont déterminées, communiquées et assumées — notamment les attentes les concernant aux termes du règlement sur la délivrance du brevet d'enseignement [*Certification of Teachers Regulation, A.R. 3/1999*] tel que modifié et des politiques d'évaluation des enseignants émanant de leurs autorités scolaires;

c) les objectifs du *Guide de l'éducation – Manuel de la maternelle à la 12^e année* et des programmes d'études propres à leurs domaines de spécialisation ou disciplines. Ils savent utiliser les documents pertinents pour éclairer et guider leur planification, leur enseignement et l'évaluation des progrès des élèves;

- d) la discipline qu'ils enseignent. Ils ont suivi un programme d'études structuré complet qui leur a permis d'acquérir les connaissances, les concepts, les méthodes et les postulats d'un ou de plusieurs domaines de spécialisation ou disciplines enseignées dans les écoles de la province;
- e) le fait que tous les élèves ont la capacité d'apprendre, à des rythmes et selon des modalités qui leur sont propres. Ils savent déterminer les différents styles et stratégies d'apprentissage des élèves, et consultent d'autres personnes compétentes, le cas échéant et au moment opportun. Ils comprennent la nécessité de tenir compte des différences en créant de multiples chemins d'apprentissage pour les élèves et les groupes d'élèves, y compris les élèves qui ont des besoins spéciaux;
- f) les objectifs de la planification à court, à moyen et à long terme. Ils savent utiliser le programme d'études et les objectifs visés pour élaborer des possibilités d'apprentissage raisonnées, pertinentes et graduelles. Ils comprennent aussi la nécessité de modifier leurs plans en fonction des besoins individuels et collectifs des élèves;
- g) la nécessité d'assurer la sécurité des élèves sur le plan physique, social, culturel et psychologique. Ils savent engager les élèves à respecter les règles de conduite de la classe. Ils savent aussi comment et quand mettre en oeuvre une gamme de stratégies de gestion en fonction de la situation, en vue de minimiser les incidents susceptibles de perturber l'apprentissage des élèves;
- h) la nécessité impérieuse de respecter la dignité humaine des élèves. Ils savent établir, avec chaque élève, des rapports professionnels positifs et harmonieux, fondés sur la confiance et le respect mutuels;
- i) le fait qu'il existe de multiples approches à l'enseignement et à l'apprentissage. Ils connaissent une vaste gamme de stratégies pédagogiques adaptées à leur propre domaine de spécialisation et à la discipline qu'ils enseignent, et savent choisir les stratégies qui permettront à leurs élèves d'obtenir les résultats propres à chacun;
- j) les fonctions des techniques d'enseignement et d'apprentissage traditionnelles et électroniques. Ils maîtrisent ces techniques et savent comment amener les élèves à les utiliser pour présenter et livrer du contenu, communiquer efficacement, trouver et extraire l'information, faire des recherches et du traitement de texte, gérer les données et tenir des dossiers;
- k) les objectifs de l'évaluation des élèves. Ils savent évaluer la gamme des objectifs d'apprentissage en choisissant et en élaborant diverses techniques d'évaluation pour la classe et à grande échelle. Ils savent analyser les résultats de la classe et des instruments d'évaluation à grande échelle (les instruments élaborés par le ministère, notamment), et comment tirer parti des résultats au profit des élèves;
- l) l'importance d'engager la participation judicieuse des parents à tous les aspects de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils savent élaborer et mettre en oeuvre des stratégies qui créent et favorisent des partenariats réunissant l'enseignant, les parents et les élèves;
- m) le fait que l'utilisation de ressources émanant du foyer et de la communauté permet d'optimiser l'apprentissage. Ils savent déterminer les ressources convenant aux objectifs d'enseignement et d'apprentissage, et les intégrer à leur enseignement et à l'apprentissage des élèves;
- n) l'importance de contribuer à la qualité de leur école — seuls et dans un esprit de collégialité. Ils connaissent les stratégies qui leur permettent, individuellement et collectivement, de promouvoir et de maintenir la qualité de leur école pour le bien des élèves, des parents d'élèves, de la communauté et de leurs collègues;
- o) l'importance du perfectionnement professionnel continu. Ils savent évaluer leur propre enseignement et collaborer avec les autres personnes responsables de la surveillance et de l'évaluation des enseignants. Ils savent comment tirer parti des résultats d'évaluations pour choisir, élaborer et mettre en oeuvre leurs propres activités de perfectionnement;
- p) l'importance d'être guidé par une vision personnelle globale de l'enseignement. Ils savent communiquer leur propre philosophie et notamment comment elle se transforme en fonction de l'évolution du savoir et de la compréhension, et de leurs expériences; et
- q) le fait qu'ils sont censés satisfaire à la **Norme de qualité de l'enseignement.**

(3) Descripteurs des connaissances, des habiletés et des attributs sanctionnés par le brevet d'enseignement permanent

Les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement permanent doivent déployer, dans l'exercice de leur métier, un répertoire professionnel fondé sur des connaissances, habiletés et attributs supérieurs à ceux démontrés lorsqu'ils détiennent un brevet d'enseignement provisoire.

Les descripteurs suivants couvrent un répertoire de connaissances, d'habiletés et d'attributs dont les titulaires du brevet d'enseignement permanent sont censés tirer parti, selon les circonstances, pour satisfaire à la **Norme de qualité de l'enseignement**. Les enseignants, les membres du personnel, les superviseurs et les évaluateurs devraient se servir des descripteurs pour guider le perfectionnement professionnel, la surveillance, l'évaluation et les stratégies correctives afin de permettre aux enseignants de répondre à la **Norme de qualité de l'enseignement** tout au long de leur carrière.

- a) Les enseignants appliquent les connaissances, les habiletés et les attributs pédagogiques d'après leur analyse continue des variables contextuelles.

L'analyse continue des variables contextuelles sous-tend le jugement professionnel raisonné et les décisions éclairées que prennent les enseignants sur les compétences pédagogiques à appliquer pour permettre aux élèves d'accéder à l'apprentissage optimal. Notamment :

VARIABLES LIÉES AUX ÉLÈVES

- variables démographiques (ex. : âge, sexe, etc.)
- maturation
- capacités et talents
- rapports entre les élèves
- matière
- connaissances acquises
- statut socio-économique
- antécédents culturels
- variables linguistiques
- conditions ou état mental et affectif
- disponibilité et affectation des ressources
- charge d'enseignement
- nombre d'élèves et composition de la classe

- soutien collégial et administratif
- Installations

VARIABLES LIÉES À L'ENSEIGNANT

- expérience de l'enseignement
- expériences d'apprentissage

VARIABLES LIÉES À LA RÉGLEMENTATION

- *Government Organization Act*
- *School Act*, réglementation et politiques provinciales, et arrêtés ministériels
- *Child, Youth and Family Enhancement Act*
- *Charte canadienne des droits et libertés*
- politiques des autorités scolaires
- *Guide de l'éducation - Manuel de la maternelle à la 12^e année*
- Programmes d'études

VARIABLES LIÉES AUX PARENTS ET À LA SOCIÉTÉ

- soutien de la part des parents
- participation des parents à l'apprentissage des enfants
- variables socio-économiques
- soutien de la collectivité pour l'éducation
- multiculturalisme
- pluralisme culturel
- collaboration interinstitutions
- influences provinciales, nationales et globales

- b) Les enseignants comprennent les cadres d'ordre législatif, moral et éthique au sein desquels ils exercent leur profession.

Les enseignants fonctionnent au sein d'un système éducatif fondé sur des politiques et axé sur les résultats qu'autorisent la *School Act* et d'autres lois.

Les enseignants fonctionnent aussi au sein de politiques-cadres établies par les autorités scolaires – entre autres, au sein de politiques exigeant que les membres du personnel exercent leur profession conformément au(x) norme(s) de qualité de l'enseignement établie(s) par la direction de l'école; et qu'ils poursuivent un perfectionnement professionnel individualisé tout au long de leur carrière.

Les enseignants reconnaissent qu'ils sont liés par des normes de conduite attendues d'adultes bienveillants, compétents et raisonnables, adultes que la société a chargés d'assurer la garde, le soin et l'éducation d'élèves ou d'enfants. Les enseignants reconnaissent que leurs actions sont fondées sur des considérations morales, éthiques et juridiques régissant leurs obligations envers les élèves, les parents, les

administrateurs, les autorités scolaires, les collectivités et la société en général. Les enseignants assument pleinement ces obligations et agissent en conséquence.

- c) Les enseignants comprennent le domaine de spécialisation ou la discipline qu'ils enseignent.

Les enseignants comprennent le champ de connaissance, les concepts, les méthodes et les postulats de la discipline qu'ils enseignent – ils comprennent notamment comment le savoir est formulé et structuré, et que les domaines de spécialisation ou disciplines ne se composent pas seulement de faits et de techniques statiques, mais qu'elles sont complexes et en constante évolution. Leur compréhension porte également sur les technologies appropriées, les liens entre les disciplines, et leur pertinence et importance dans la vie de tous les jours à l'échelle personnelle, locale, nationale et internationale.

Les enseignants comprennent que l'élève possède en général certaines notions et idées préconçues sur un sujet donné. Ils connaissent un matériel et des stratégies qui permettent d'approfondir la compréhension chez les élèves.

- d) Les enseignants savent qu'il existe de multiples approches à l'enseignement et à l'apprentissage.

Les enseignants sont attentifs aux caractéristiques de chaque élève et pensent que tous ont la capacité d'apprendre, à des rythmes et selon des modalités qui leur sont propres. Ils savent déterminer les différents styles et stratégies d'apprentissage des élèves, et tiennent compte de ces différences chez les élèves et les groupes d'élèves, y compris les élèves qui ont des besoins spéciaux;

Les enseignants comprennent le caractère mouvant de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils veillent à maintenir l'efficacité et le caractère adéquat de leurs pratiques et des activités des élèves et les modifient au besoin.

- e) Les enseignants effectuent une gamme d'activités de planification.

Les plans sont fondés sur la compréhension qu'ont les enseignants des variables contextuelles et contiennent les décisions relatives aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage qu'il convient d'appliquer. Les plans décrivent

la progression raisonnée et graduelle vers la réalisation des résultats visés pour les enseignants et les élèves. Les enseignants restent attentifs au contexte et à leur enseignement; ils surveillent et évaluent constamment l'apprentissage chez leurs élèves et modifient leurs plans en conséquence.

Les enseignants s'efforcent d'établir et de maintenir une communication franche et ouverte avec les élèves, les parents, les collègues et les autres intervenants, et tiennent compte de l'information ainsi obtenue dans leur planification.

- f) Les enseignants créent et maintiennent un environnement propice à l'apprentissage.

Les enseignants établissent des environnements d'apprentissage sécurisants sur le plan physique, psychologique, social et culturel. Ils respectent la dignité humaine des élèves et s'efforcent d'établir, avec chaque élève, des rapports professionnels positifs et harmonieux, fondés sur la confiance et le respect mutuels. Ils incarnent les croyances, les principes, les valeurs et les caractéristiques que décrivent le *Guide de l'éducation - Manuel de la maternelle à la 12^e année* et les programmes d'études, et engagent les élèves à adopter des comportements souhaitables.

Les enseignants travaillent, seuls et collectivement, à faire de leurs classes et de leurs écoles des environnements d'apprentissage stimulants. Ils savent faire respecter les règles de conduite de la classe et mettre en oeuvre des stratégies de discipline se traduisant par un environnement propice à l'apprentissage. Ils établissent avec leurs élèves des procédures de classe qui encouragent et augmentent la participation des élèves à des activités d'apprentissage fructueuses. Les enseignants organisent les locaux, le matériel, l'équipement et l'espace pour fournir des possibilités d'apprentissage équitables et assurer la sécurité de leurs élèves.

Les enseignants mettent tout en oeuvre, en toutes circonstances, pour assurer la sécurité des élèves et leur fournir des environnements positifs propices à l'apprentissage, y compris quand les membres de la communauté travaillent avec les élèves et que les élèves participent à des activités parrainées par l'école – à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

- g) Les enseignants traduisent le contenu et les objectifs du programme d'études en activités d'apprentissage pertinentes.

Les enseignants indiquent clairement aux élèves les attentes à court et à long terme, comment ils peuvent atteindre ces attentes et comment elles seront évaluées. Ils font participer les élèves à des activités pertinentes, riches en défi et motivantes. Les enseignants intègrent l'apprentissage actuel et les apprentissages précédents, et permettent aux élèves d'établir des liens entre leur apprentissage et leur vécu au sein de leur foyer, de la communauté et de la société en général.

Les enseignants appliquent une gamme étendue et variée de stratégies d'enseignement et d'apprentissage – en fonction des variables contextuelles, du contenu des cours, des objectifs visés et des besoins individuels et collectifs des élèves. Les stratégies sont choisies et utilisées pour réaliser les objectifs, c'est-à-dire les attentes que définissent le *Guide de l'éducation - Manuel de la maternelle à la 12^e année*, les programmes d'études et les autres programmes approuvés.

- h) Les enseignants appliquent différentes technologies pour répondre aux besoins éducatifs des élèves.

Les enseignants utilisent différentes ressources éducatives – tableau, textes, ordinateurs et autres médias imprimés et audiovisuels – et restent attentifs à l'évolution des technologies. Ils se tiennent au courant des progrès techniques réalisés dans le secteur de l'enseignement et de l'apprentissage, et des façons d'en tirer parti. À mesure que l'utilité de nouvelles techniques est reconnue et que ces techniques sont à la disposition des écoles, les enseignants apprennent eux-mêmes, et enseignent aux élèves, à les utiliser de façon judicieuse, tant dans la présentation du contenu, la prestation de l'enseignement et les applications de la recherche, que pour le traitement de texte, la gestion de l'information et la tenue de dossiers.

Les enseignants utilisent les réseaux électroniques et d'autres moyens de télécommunications pour rehausser leurs propres connaissances et habiletés et pour communiquer plus efficacement.

- i) Les enseignants recueillent et utilisent des données pertinentes sur les besoins éducatifs et les progrès des élèves.

Les enseignants surveillent régulièrement les actions des élèves pour déterminer leurs besoins et y répondre. Ils utilisent différentes méthodes diagnostiques qui incluent l'observation des activités des élèves, l'analyse des points forts et des faiblesses des élèves, et l'interprétation des résultats d'évaluation ainsi que les renseignements fournis par les élèves, les parents, les collègues et d'autres professionnels.

Les enseignants choisissent et élaborent différentes méthodes et instruments d'évaluation pour déterminer toute la gamme d'objectifs d'apprentissage. Ils établissent une distinction entre les instruments destinés à la classe et les instruments à grande échelle tels que les tests de rendement provinciaux; ils administrent les deux catégories de tests et tirent parti des résultats pour modifier leurs pratiques pédagogiques et les activités d'apprentissage.

Les enseignants aident les élèves, les parents et les autres éducateurs à interpréter et à comprendre les résultats des diagnostics et des évaluations et leur portée pour les élèves. Ils aident aussi les élèves à acquérir la capacité de déterminer leurs propres besoins et à évaluer leurs progrès vers la réalisation des objectifs d'apprentissage.

Les enseignants utilisent leurs interprétations des diagnostics et des évaluations ainsi que des travaux et résultats scolaires pour guider leur perfectionnement professionnel. Ils aident les conseils d'école et les membres de la communauté à comprendre les objectifs, le sens, les résultats et la portée des évaluations.

- j) Les enseignants établissent et maintiennent des partenariats entre l'école, le foyer et la communauté, et au sein de leurs propres écoles.

Les enseignants se livrent à des activités qui contribuent à la qualité de l'école en tant qu'environnement d'apprentissage. Ils collaborent avec d'autres intervenants à l'élaboration, à la coordination et à la mise en oeuvre de programmes et d'activités qui assurent l'efficacité de leur établissement d'enseignement. Ils collaborent également avec les conseils d'école.

Les enseignants s'efforcent d'engager la participation des parents dans la scolarité des enfants. Les partenariats avec le foyer sont caractérisés par le partage ouvert des données et des idées, et visent à optimiser la façon dont enseignants et parents contribuent, individuellement et collectivement, à l'apprentissage chez les élèves.

Les enseignants s'efforcent de solliciter des ressources communautaires et de les intégrer à l'instruction; ils encouragent les élèves à tirer parti des ressources de leur entourage dans leur apprentissage. Les enseignants créent des liens entre l'école, les foyers et la communauté pour rehausser la pertinence et le sens profond de l'apprentissage. Les ressources familiales et communautaires sont utilisées à ces fins et permettent aux élèves d'améliorer les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour participer et contribuer pleinement à la société.

- k) Les enseignants continuent à apprendre tout au long de leur carrière.

Les enseignants poursuivent leur perfectionnement professionnel tout au long de leur carrière pour rehausser leur compréhension et leur capacité d'analyser le contexte de l'enseignement, pour rehausser leur aptitude à prendre des décisions bien réfléchies, et enfin, pour rehausser leur savoir et leurs compétences pédagogiques. Ils sont conscients de leurs propres besoins professionnels et collaborent avec d'autres intervenants pour y répondre. Ils mettent leur compétence au profit des autres au sein de leur école, de la communauté et de la profession.

Les enseignants s'inspirent de la vision globale qu'ils ont de leur mandat. Ils veillent activement à préciser et à redéfinir cette vision à la lumière des changements constants qui surviennent dans leur environnement, dans le champ du savoir et de la compréhension, et dans leurs expériences. Malgré son caractère dynamique et bien qu'elle évolue en profondeur et en amplitude tout au long de la carrière de l'enseignant, cette vision ou philosophie reste essentiellement animée par la volonté d'adopter des pratiques pédagogiques qui permettront aux élèves d'accéder à un apprentissage optimal.